

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Guinée – Mali - Niger - Sénégal
Juillet-Septembre 2013

Par **Margaux Vaghi**

15 octobre 2013

Résumé

Ce monitoring trimestriel est réalisé dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2011-2013) intitulé « Amélioration de la sécurité humaine, prévention des conflits et renforcement de l'état de droit dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale » financé par le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche plus précisément sur les questions liées aux tensions régionales, au terrorisme et aux trafics transfrontaliers, à la production et aux transferts d'armements et aux mécanismes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Mots clés : Afrique de l'Ouest, Sahel, conflit, trafics transfrontaliers, transfert d'armes, terrorisme.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea, Mali, Niger, Senegal

This quarterly monitoring is part of a three years project (2011-2013) on "Improving human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in eight countries in West and Central Africa" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular issues related to regional tensions, terrorism and cross-border trafficking, production and transfer of arms and cooperation mechanisms in the fight against terrorism and transnational organized crime.

Keywords : West Africa, Sahel, conflict, cross-border trafficking, arms transfer, terrorism.

Citation : VAGHI Margaux, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – Juillet-Septembre 2013*, Note d'Analyse du GRIP, 15 octobre 2013, Bruxelles.

URL : <http://www.grip.org/fr/node/1091>



SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
I TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE	5
A. Burkina Faso.....	5
1. Un été de « marches »	5
2. Élections sénatoriales : entre hésitations et consultations	5
3. Burkina Faso : un avenir incertain.....	6
B. Côte d'Ivoire	7
1. Élections locales partielles : prémisses des présidentielles ?	7
2. Procès Gbagbo	8
3. Un état d'instabilité.....	8
a. Extorsion et « racket » sous le régime de Ouattara	8
b. Conflits communautaires et fonciers.....	9
c. Soulèvements à répétition des ex-combattants	9
d. Violences frontalières	9
4. Vers une réconciliation nationale ?	10
C. Guinée.....	10
1. Des élections sous tension	10
2. Une justice en marche ?.....	11
3. Tensions intercommunautaires	12
D. Mali.....	12
1. Élection présidentielle : Ibrahim Boubacar Keïta grand vainqueur	12
a. Deux scrutins sans incident.....	12
b. Nomination d'un gouvernement	13
2. MNLA et gouvernement : un dialogue en pointillé	13
a. Un semestre d'hésitation	13
b. Vers un dialogue et une réconciliation ?	14
3. MINUSMA & EUTM	15
4. Situation humanitaire	15

E. Niger	15
1. Montée des violences et des trafics	15
2. Un gouvernement d' « union nationale ».....	16
3. Situation humanitaire inquiétante.....	17
F. Sénégal	17
1. Suite de la traque aux enrichissements illicites	17
2. Un remaniement ministériel face à une grogne grandissante	18
3. Un État de corruption et de trafics	18
4. Conflit en Casamance.....	19
5. Affaire Habré : l'ancien président inculpé pour « crimes contre l'humanité »	19
II CRIMINALITÉ ET INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE	20
A. Le trafic de drogue	20
1. Trafic de drogue et consommation : toujours en hausse en Afrique de l'Ouest.....	20
2. Mali : création d'un office central des stupéfiants	20
B. La piraterie dans le Golfe de Guinée	21
1. État des lieux de la piraterie	21
2. Initiatives régionales et internationales.....	21
C. Initiatives de coopération internationales, régionales et bilatérales	23

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Organisations internationales & Afrique de l'Ouest/Sahel :

BMI : Bureau maritime international
CEDEAO : Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DDR : Désarmement, démobilisation et réinsertion
MOEUA : Mission de l'Union Africaine d'Observation Électorale
OCHA : Agence de coordination des affaires humanitaires
OICS : Organe international de contrôle des stupéfiants
ONUDC : Office des Nations unies contre la drogue et le crime
SMI : Stratégie maritime intégrée
UA : Union africaine
UNHCR : Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Burkina-Faso :

ADF/RDA : l'Alliance pour la démocratie et la fédération-Rassemblement démocratique africain
CENI : Commission électorale nationale indépendante
CPD : Congrès pour la démocratie et le progrès
UPC : Union pour le progrès et le changement
UPR : Union pour la République

Côte d'Ivoire :

CDVR : Commission dialogue, vérité et réconciliation
CEI : Commission électorale indépendante
CPI : Cour pénale internationale
FPI : Front populaire ivoirien de l'ancien président Laurent Gbagbo
FRCI : Forces républicaines de Côte d'Ivoire
ONUCI : Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire
PNCS : Programme national de cohésion sociale
RDR : Rassemblement des républicains
RHDP : Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix

Guinée :

CARLE : Commissions administratives de révision des listes électorales
CENI : Commission électorale nationale indépendante

Mali :

AQMI : Al-Qaeda au Maghreb islamique
BUNUMA : Bureau des Nations unies au Mali
CDR : Commission dialogue et réconciliation
CM-FPR : Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance
CPS : Conseil de paix et de sécurité
HCUA : Haut conseil pour l'unité de l'Azawad
MAA : Mouvement arabe de l'Azawad
MINUMA : Mission des Nations unies au Mali
MISMA : Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine
MNLA : Mouvement national pour la libération de l'Azawad
MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

Niger :

MNSD : Mouvement national pour la société de développement
MODEN : Mouvement démocratique nigérien
MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
PNDS-Tarrayya : Parti nigérien pour la démocratie et socialisme

Sénégal :

APR : Alliance pour la République
CREI : Cour de répression de l'enrichissement illicite
MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance
PDS : Parti démocratique sénégalais

I TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALE

A. Burkina Faso

Rappel. Le 21 mai, l'Assemblée nationale adoptait la loi organique visant à la création du Sénat. L'opposition avait émis des craintes quant à l'utilisation par le Président Compaoré de cette nouvelle chambre pour faciliter la modification de l'article 37 de la Constitution (limitant à deux le nombre de mandats présidentiels). Une journée de protestation nationale à l'encontre du projet sénatorial et plus largement de la politique menée par le président avait également été organisée le 29 juin.

1. Un été de « marches »

Après la journée de protestation nationale du 29 juin¹, organisée par l'opposition contre la mise en place du Sénat, le mois de juillet a également été marqué par de nombreuses manifestations. En réplique à la manifestation du 29 juin, le CDP a initié, le 6 juillet, une « marche pour la paix »², à laquelle les partis de l'opposition ont refusé de participer, maintenant leur position contre la création du Sénat et annonçant qu'elle ne présenterait aucun candidat à l'élection sénatoriale du 28 juillet³. S'en sont suivies d'autres journées de manifestation, les 13 et 20 juillet, où quelques milliers de personnes ont défilé dans les rues de Ouagadougou.

A ces actions de protestations anti-Sénat, se sont ralliées de nombreuses factions de la société : les syndicats – soutenus par le chef de file de l'opposition politique, Zéphirin Diabré ont encouragé les Burkinabés à « soutenir la société civile qui proteste contre la cherté de la vie »⁴, notamment contre la volatilité des prix des céréales et l'insécurité alimentaire croissante⁵ –, les évêques et aussi les autorités coutumières⁶. Un autre jeune mouvement a accompagné ces manifestations : le Balai citoyen. Déjà très populaire, après seulement quelques mois d'existence, ce mouvement lancé par deux jeunes musiciens, se veut apolitique et lutte essentiellement contre la création du Sénat⁷.

2. Élections sénatoriales : entre hésitations et consultations

Les élections sénatoriales se sont tenues le 28 juillet. La Cour constitutionnelle a confirmé la victoire du CDP, qui a obtenu 36 sièges des 39 à pourvoir. Cependant, même si la Cour constitutionnelle n'a reçu aucun recours et que les élections se sont déroulées dans un calme⁸ relatif, le président Compaoré a pris la décision de suspendre la création du Sénat⁹.

1. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 12 juillet 2013, <http://www.grip.org/fr/node/938>

2. « L'opposition appelle à boycotter la marche pour la paix », *Afriqinfos*, 5 juillet 2013.

3. « L'ADF/RDA ne participera pas à la marche du CDP et ne présentera pas de candidats aux sénatoriales », *Fasozine*, 5 juillet 2013.

4. « L'opposition politique soutient la lutte contre la vie chère », *Afriqinfos*, 18 juillet 2013.

5. « Insécurité alimentaire au Centre-Nord : La volatilité des prix des céréales, une des causes principales », *Le Faso*, 14 juillet 2013.

6. « Les Évêques sortent les griffes », *Afriqinfos*, 24 juillet 2013.

7. « Ici aussi, y'en a marre ! », *Jeune Afrique*, 13 septembre 2013.

8. « Des centaines de jeunes perturbent l'élection des sénateurs dans le Nord », *News Abidjan*, 28 juillet 2013.

9. « Blaise Compaoré suspend la création du Sénat », *Le Soleil*, 13 août 2013.

En effet, inquiété par une opposition toujours déterminée à s'opposer à la mise en place du Sénat et par une grogne sociale grandissante, le Président a demandé, le 11 août, « un rapport d'étape circonstancié sur le processus d'opérationnalisation du Sénat avec des recommandations et propositions appropriées dans un esprit de consolidation des institutions républicaines »¹⁰

C'est dans la nuit du 30 au 31 août que le Comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des réformes a remis son rapport (dans un climat tendu, puisque cette même nuit, le palais présidentiel était victime d'une attaque d'un ancien militaire burkinabé¹¹). Le rapport concède quatre points aux opposants au projet sénatorial : 1/ élargissement de la base sociale des candidats pouvant se présenter aux élections (notamment aux femmes) et l'ouverture des listes à tout militant d'une formation politique ; 2/ pour pallier l'absence de jeunes au futur Sénat, l'âge minimum requis pour le poste de sénateur a été revu à 35 ans (au lieu de 40) ; 3/ le nombre de sénateurs tombe de 89 à 71 ; 4/ pour financer le Sénat, le budget du Parlement sera revu à la baisse, ainsi que le nombre de jours de sessions plénières¹². Pour conforter son projet de Sénat, le Président continue les consultations, notamment auprès des autorités religieuses. Comme les autorités coutumières¹³, la communauté musulmane a déclaré explicitement être favorable à la mise en place du Sénat¹⁴, à l'inverse de l'Église catholique¹⁵.

Cependant, malgré ces concessions, l'opposition rejette le rapport sur le Sénat et continue de penser que « l'objectif final du Sénat reste la modification de l'article 37 de la Constitution permettant au Président de briguer un nouveau mandat. »¹⁶

3. Burkina Faso : un avenir incertain¹⁷

Tandis que la question de la succession du président Compaoré est ouvertement posée¹⁸, en vue des élections présidentielles de 2015¹⁹, « le risque qu'une crise politique et sociale survienne au Burkina Faso est réel. [...] L'explosion sociale est l'autre menace qui pèse sur le Burkina Faso. La société a évolué plus vite que le système politique ne s'adaptait. »²⁰. En effet, en plus des divisions concernant le projet sénatorial, de nombreuses réformes se font attendre au Burkina Faso : une réforme des statuts de la magistrature toujours en discussion²¹; une refonte du système médiatique pour lutter contre « l'immixtion du pouvoir dans le traitement de l'information par les médias publics »²²; et des réformes sur la sécurité alimentaire pour lutter contre la volatilité des prix des biens de première nécessité.

10. « Le sénat en pointillé... Blaise Compaoré demande un rapport sur les réformes politiques », *Fasozine*, 12 août 2013.

11. « Climat tendu avec une attaque sur le palais présidentiel », *Sahel Intelligence*, 3 septembre.

12. « Sénat : L'intégralité du contenu du 'rapport circonstancié' remis au chef de l'État », *Burkina 24*, 4 septembre 2013.

13. « Les chefs coutumiers se prononcent pour le Sénat, mais posent leurs conditions », *RFI*, 17 septembre 2013.

14. « Blaise Compaoré en concertation avec les communautés religieuses et coutumières sur le projet de Sénat », *IciLome*, 15 septembre 2013.

15. « L'Église catholique ne siègera pas au Sénat », *AFP*, 17 septembre 2013.

16. « Au Burkina Faso, l'opposition rejette le rapport sur le Sénat », *RFI*, 5 septembre 2013.

17. Voir : « Le Burkina Faso : vulnérabilités et risques de turbulences », par Michel Luntumbue, 17 septembre 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/1060>

18. « Compaoré n'exclut pas de briguer un cinquième mandat », *Koaci*, 23 septembre 2013.

19. « Mutineries, frondes sociales... Compaoré : les signes d'une fin de règne ? », *Africatime*, 5 septembre 2013.

20. « Avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes », *International Crisis Group*, 22 juillet 2013.

21. « Le Burkina Faso a besoin d'un pouvoir judiciaire indépendant et indépendant », *Apanews*, 9 juillet 2013.

22. « Sit-in de journalistes contre l'immixtion du pouvoir », *AFP*, 16 juillet 2013.

Enfin, si cette « explosion sociale » intérieure s'accroît, elle pourrait avoir des répercussions dans la région. En effet, la stabilité du Burkina Faso est un facteur clé pour la stabilité en Afrique de l'Ouest²³, notamment par son rôle de médiateur avec ses voisins²⁴.

Il convient cependant de noter qu'à la mi-septembre, le Président a lancé une « grande offensive sociale » en mobilisant 99 millions d'euros pour financer un programme d'urgence sociale.²⁵

B. Côte d'Ivoire

Rappel. Le 21 avril s'étaient tenues les élections législatives et municipales et le RDR était sorti victorieux dans la plupart des circonscriptions. Néanmoins, plusieurs plaintes sur les mauvais déroulements du scrutin avaient été déposées laissant la voie à de nouvelles élections partielles. L'insécurité dans le pays avait nécessité le déploiement de 600 hommes de l'ONUCI dans l'ouest du pays.

1. Élections locales partielles : prémisses des présidentielles ?

Dans un climat sous tension²⁶, les élections locales partielles se sont néanmoins déroulées le 21 juillet (toujours sans la participation du FPI). Le RDR, parti du président Ouattara, a remporté ces élections dans 3 circonscriptions électorales sur 4 (le résultat pour le vote de Doropo, au nord-est, n'ayant pas été communiqué par la CEI). Selon les résultats, proclamés par la CEI, le RDR est sorti vainqueur à l'élection des conseillers régionaux dans le Tchologo (nord) et à l'élection des conseillers municipaux à Anyama (banlieue d'Abidjan) et Bettié (est)²⁷.

Ces élections apparaissent comme les prémisses de la campagne présidentielle de 2015²⁸. En effet, avant même le vote partiel du 21 juillet, Alassane Ouattara a annoncé qu'il sera candidat à l'élection présidentielle de 2015 pour « continuer le travail entamé²⁹. » Le chef d'État a d'ailleurs d'ores et déjà reçu le soutien de Laurent Dona Fologo, président du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire sous le régime de Laurent Gbagbo³⁰.

Ces tractations en vue des présidentielles de 2015 s'effectuent dans un climat politique toujours extrêmement divisé entre le RDR et le FPI. La Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (Lidho) appelle, d'ailleurs, à la reprise des discussions entre le gouvernement et l'opposition majoritaire (le FPI)³¹, le dialogue entre les deux partis politiques étant toujours au point mort³². Cependant, l'annonce de la reconstitution du FPI, le 7 septembre dernier, devrait encourager la reprise des discussions.

23. « With or Without Compaoré, Times of Uncertainty », *International Relations and Security Network*, 4 septembre 2013.

24. Rôle de médiateur durant la crise au Mali d'ailleurs félicité par les États-Unis, l'UE, la CEDEAO et pour lequel le président Compaoré a reçu une médaille de la Grand-Croix de l'ordre national du Mali le 16 août dernier.

25. « Blaisé Compaoré lance sa 'grande offensive sociale' en mobilisant 99 millions € », *Agence Ecofin*, 13 septembre 2013.

26. « Les forces nationales et onusiennes conjuguent leurs efforts pour des élections locales sécurisées », *News Abidjan*, 22 juillet 2013.

27. « Le parti de M. Ouattara remporte les élections locales partielles », *Abidjan News*, 23 juillet 2013.

28. « Les manœuvres pour la présidentielle de 2015 ont commencé », *Abidjan News*, 31 juillet 2013.

29. « Alassane Ouattara candidat à sa propre succession en 2015 », *News Abidjan*, 3 juillet 2013.

30. « Présidentielle 2015 : Fologo soutient Ouattara », *News Abidjan*, 8 juillet 2013.

31. « Appel à la reprise du dialogue entre pouvoir et opposition », *Afriqinfos*, 3 juillet 2013.

32. « Dialogue direct, le FPI dit définitivement 'non' à Ouattara », *Koaci*, 7 septembre 2013.

Fin septembre, le dialogue entre pouvoir et opposition semble avoir fait un pas alors qu'un séminaire réunissant le PDCI et le FPI est annoncé en vue de trouver une « solution définitive » aux divergences entre les deux parties³³.

2. Procès Gbagbo

Les tensions entre le PDCI et le FPI sont, en partie, liées aux rebondissements du procès de Laurent Gbagbo, à la CPI. Durant ce trimestre, la Chambre d'accusation a d'abord confirmé les charges contre les 84 pro-Gbagbo³⁴ accusés de « crimes de guerre, crimes de sang, crimes économiques, troubles à l'ordre public, atteinte à la sûreté de l'État et entretien de bandes armées », lesquels sont renvoyés devant la Cour d'assises qui va les juger³⁵. À la mi-juillet, tandis que la remise en liberté provisoire de l'ancien chef d'État³⁶ était, à nouveau, rejetée par la CPI, 14 personnalités proches de Gbagbo étaient remises en liberté provisoire par le tribunal d'Abidjan (parmi elles : Michel Gbagbo et Pascal Affi N'Guessan)³⁷. Enfin, fin septembre, le gouvernement ivoirien annonçait sa décision de ne pas transférer Simone Gbagbo à la CPI, mais de juger l'épouse de l'ancien président par un tribunal ivoirien³⁸.

3. Un état d'instabilité

Plusieurs rapports publiés ce trimestre pointent les difficultés auxquelles se confronte toujours la Côte d'Ivoire, notamment la corruption et les violences internes. Concernant la corruption, le rapport présenté en juillet par le Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités (SNGRC) stipule que « la corruption touche des services administratifs essentiels, notamment ceux qui sont le plus en rapport avec la population : les ministères de l'Intérieur, de l'Éducation, de l'Économie, de la Fonction Publique, de la Santé et de la Justice. »³⁹.

a. Extorsion et « racket » sous le régime de Ouattara

Human Rights Watch présentait, en juillet, son rapport sur la Côte d'Ivoire et dénonçait l'impunité des forces de l'ordre : « Les forces de sécurité extorquent régulièrement et ouvertement de l'argent aux barrages routiers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. »⁴⁰

Et alors même que le ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko, et le ministre de la Défense, Paul Koffi, multiplient les appels envers la police nationale, la gendarmerie et les militaires afin qu'ils changent de comportement⁴¹, les forces de sécurité continuent d'extorquer régulièrement de l'argent aux barrages routiers⁴².

33. « Un séminaire gouvernement-opposition annoncé pour un climat politique apaisé », *News Abidjan*, 21 septembre 2013.

34. Dont Simone Ehivet Gbagbo (épouse de l'ex-président), Affi N'Guessan (Président du FPI), Aké N'Gbo (dernier Premier ministre de Laurent Gbagbo) et Michel Gbagbo (fils de l'ancien président).

35. « La Chambre d'accusation confirme les charges contre 84 pro-Gbagbo et les renvoie devant la Cour d'assises », *News Abidjan*, 10 juillet 2013.

36. « CPI / Suite à la requête de la défense : aucune liberté pour Gbagbo », *Abidjan News*, 13 juillet 2013.

37. « Des proches de Laurent Gbagbo, dont son fils, remis en liberté provisoire », *Le Monde*, 5 août 2013.

38. « Simone Gbagbo sera jugée en Côte d'Ivoire », *Jeune Afrique*, 20 septembre 2013.

39. « Corruption en Côte d'Ivoire : voici les ministères dangereux », *L'Infodrome*, 9 juillet 2013.

40. « Transformer les discours en réalité », *Human Rights Watch*, 1er juillet 2013.

41. « Le gouvernement retousse les manches contre le racket », *News Abidjan*, 4 juillet 2013.

42. « Actes d'extorsion commis par les forces de sécurité », *Tolérance*, 1er juillet 2013.

Les relations avec les populations locales sont à ce point tendues qu'elles aboutissent parfois à des affrontements directs, comme dans la région de Bangolo (ouest) en août⁴³.

b. Conflits communautaires et fonciers

Ce trimestre aura été marqué par de nombreux conflits fonciers⁴⁴ et communautaires à travers le territoire. Ainsi, en juillet, près de Bouaflé (centre du pays), des affrontements ont éclaté entre des villageois et des orpailleurs venus du nord. Peu après, dans la localité d'Angovia, les villageois ont vu une centaine de leurs maisons brûlées⁴⁵. Fin août, des violences ont éclaté entre communautés allogènes et autochtones de Duékoué (ouest), suite à la blessure à l'arme blanche d'un jeune habitant⁴⁶. Si ces conflits préoccupent les autorités, de par leur violence et leur récurrence⁴⁷, ils inquiètent également car ils induisent des déplacements de population importants comme ce fut le cas dans la localité d'Angovia⁴⁸.

c. Soulèvements à répétition des ex-combattants

À en croire la multiplication des incidents impliquant d'anciens acteurs de la crise post-électorale, le processus de DDR semble patiner : attaque de gendarmes dans l'ouest (fin juin), attaque d'un convoi officiel transportant notamment Fidèle Sarassoro⁴⁹, qui a engendré la mort d'un gendarme dans le nord (juillet). Face à cette situation, la nouvelle patronne de l'ONUCI, Aïchatou Mindaoudou Souleymane⁵⁰, a appelé le gouvernement ivoirien à redoubler d'effort en matière de DDR pour atteindre une paix sociale d'ici aux élections présidentielles de 2015.

Elle ainsi déclaré que 80 % de son mandat serait consacré à la réinsertion de ces ex-combattants, qui constituent une réelle menace pour la stabilité du pays, s'ils ne sont pas canalisés⁵¹. Le Conseil de sécurité s'est quant à lui dit « inquiet » de la lenteur prise par le processus de désarmement de quelques 65 000 miliciens.

d. Violences frontalières

Les frontières avec le Libéria restent marquées par de nombreux litiges et violences. Ainsi, le 1^{er} juillet, Ban Ki-moon affirmait l'existence de « réseaux affiliés à l'ancien régime visant à déstabiliser le gouvernement, des mercenaires, d'ex-combattants et d'autres éléments armés dans la zone frontalière avec le Libéria. [...] Certaines informations continuent de faire état de la possibilité que de nouvelles attaques transfrontalières soient en préparation avec le soutien d'Ivoiriens liés à l'ancien régime vivant au Libéria et de mercenaires libériens, et un financement venant de l'étranger. »⁵²

43. « Ouest / Bangolo : Affrontement sanglant entre FRCI et populations », *L'Infodrome*, 13 août 2013.

44. A ce propos, il convient de souligner que les députés ivoiriens ont adopté, fin août, une loi sur la propriété foncière, pour régler les questions de terres. Réunis en session ordinaire, les députés l'ont voté à l'unanimité. Celle-ci propose un nouveau délai de 10 ans aux propriétaires terriens pour se faire établir des titres fonciers. Voir : « Les lois sur la nationalité et la propriété foncière votées », *AFP*, 23 août 2013.

45. « Affrontement communautaire au centre du pays », *Afriqinfos*, 12 juillet 2013.

46. « Menace d'affrontement communautaire dans l'ouest du pays », *Abidjan News*, 27 août 2013.

47. « Les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs au nord préoccupent les autorités », *Cri Online*, 19 juillet 2013.

48. « Situation humanitaire 'préoccupante' au centre du pays après des affrontements meurtriers », *News Abidjan*, 15 juillet 2013.

49. Directeur de l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion (ADDR) des ex-combattants.

50. « ONUCI : La remplaçante de Koenders prend fonction aujourd'hui », *Abidjan News*, 5 juillet 2013.

51. « Soulèvements à répétition des ex-combattants : l'ONU met la pression sur Soro », *L'Infodrome*, 14 août 2013.

52. « Les mises en garde de Ban Ki-moon », *News Abidjan*, 1^{er} juillet 2013.

Le nord du pays est également confronté à des violences frontalières, notamment du fait de groupes armés originaires du Mali⁵³. Pour faire face à ces violences, le commandant du contingent de gendarmes basé à Korhogo, a annoncé que les forces de défense et de sécurité ivoiriennes ont lancé une opération dans le nord du pays⁵⁴.

4. Vers une réconciliation nationale ?

Malgré ce climat de tension et de violence, les voix pour poursuivre le processus de réconciliation nationale sont toujours actives. Ainsi, le président de la CDVR, Charles Konan Banny, appelle Ouattara à favoriser la réconciliation nationale et sauver le pays après la meurtrière crise post-électorale de 2010-2011. Selon lui, une reconnaissance des torts partagés, notamment de la part des autorités actuelles et précédentes, faciliterait le processus de réconciliation nationale. Charles Konan Banny a affirmé, que malgré le manque de moyen pour parfaire cette réconciliation : « Nous sommes à près de 40% des ex-combattants réintégrés sur l'effectif du district des Savanes. La progression est en train de monter et ça va s'accélérer⁵⁵. »

À peine arrivée à la tête de l'ONUCI, Aïchatou Mindaoudou Souleymane, a rencontré le Président Ouattara et réaffirmé son engagement à appuyer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire⁵⁶. Dans cet objectif et afin de garantir la stabilisation du pays, la mission de l'ONUCI a été prolongée jusqu'en juin 2014, malgré la réduction d'un tiers de ses effectifs⁵⁷.

C. Guinée

Rappel. La Guinée a été marquée par des affrontements violents entre les partisans du président Alpha Condé et l'opposition. Les élections législatives, prévues initialement pour le 30 juin, ont encore été repoussées sur recommandations de la CENI, sans qu'aucune nouvelle date ne soit fixée.

1. Des élections sous tension

Après de vives tensions entre le parti présidentiel et l'opposition, les deux camps sont finalement parvenus à un accord⁵⁸, facilité par Saïd Djinnit (représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Afrique de l'Ouest)⁵⁹. Cet accord devait permettre l'organisation, le 24 septembre, des élections législatives attendues depuis plus de 2 ans⁶⁰. Il prévoyait également le droit de vote pour les Guinéens de l'étranger, ce que refusait jusqu'alors le pouvoir. Le texte stipulait de surcroît que la CENI, dont l'indépendance a été mise en cause par l'opposition, devrait « remédier » à ses dysfonctionnements internes avant la tenue du scrutin.

53. « Les FRCI mettent le grappin sur des éléments du commando 'Peuhls' du nord », *Koaci*, 12 juillet 2013.

54. « Opération contre les bandes armées dans le nord du pays », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, 8 septembre 2013.

55. « Le désarmement et la réintégration des ex-combattants bute sur l'absence des ressources financières », *Abidjan News*, 7 juillet 2013.

56. « Après une rencontre avec Ouattara hier : la nouvelle patronne de l'ONUCI s'engage à appuyer le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire », *News Abidjan*, 13 juillet 2013.

57. Résolution 2112, 30 juillet 2013 : <http://www.un.org/News/Press/docs/2013/sc11082.doc.htm>

58. Voir « Accord sur la préparation et l'organisation des élections législatives 2013 », *CENI*, 3 juillet 2013.

59. « La Guinée a évité le pire mais l'implication internationale reste essentielle », *The African Peace Building Agenda*, 17 juillet 2013.

60. « Guinée : accord pouvoir-opposition sur les législatives », *AFP*, 3 juillet 2013.

Et enfin, il précisait que le gouvernement « s'engage à garantir la sécurité et l'intégrité physique des citoyens et des dirigeants politiques »⁶¹. Afin de veiller au bon déroulement des élections, l'UA et l'UE ont déployé des missions d'observation : une mission d'observation de long terme pour l'UA, rejoint le 17 septembre par la MOEUA⁶² ; une mission de supervision des préparatifs des élections pour l'UE et ses 70 observateurs⁶³. L'ONU, par la voix de son facilitateur Saïd Djinnit, était également présente pour tenter de maintenir un dialogue entre le parti au pouvoir et l'opposition⁶⁴. Ainsi, les observateurs électoraux étaient au nombre de 5 000⁶⁵.

Malgré cet accord, l'opposition a continué d'appeler à des manifestations, critiquant notamment le découpage électoral, le nombre de bureaux de votes, l'insuffisance de moyens financiers pour l'organisation des élections et des anomalies dans les fichiers électoraux⁶⁶. Pour sortir de ce blocage, il a été décidé de reporter les élections législatives du 24 au 28 septembre⁶⁷. Ces 4 jours ont été marqués par des heurts entre partisans de la majorité et de l'opposition⁶⁸ qui ont causé 48 blessés et un mort dans le corps de la gendarmerie à Conakry⁶⁹.

Les élections législatives se sont finalement déroulées le 28 septembre. Quelques 1 789 candidats, issus de 31 partis politiques, se sont présentés pour les 114 sièges de l'Assemblée nationale. Selon le chef de mission des observateurs de la CEDEAO, Edem Kodjo, « les élections législatives guinéennes sont acceptables, malgré quelques insuffisances notifiées par endroit dans certains bureaux de vote »⁷⁰. Le taux de participation a atteint 80%⁷¹. Le dépouillement des bulletins de vote a commencé dès le lendemain et les résultats sont attendus pour le 2 octobre.

Cependant, des inquiétudes persistent quant aux réactions imprévisibles que pourrait susciter l'annonce des résultats provisoires⁷².

2. Une justice en marche ?

Le panel national des juges de la Guinée enquêtant sur le massacre et les viols commis le 28 septembre 2009 dans un stade de la capitale a franchi une étape importante le 28 juin dernier, selon l'ONG *Human Rights Watch*⁷³. En effet, le lieutenant-colonel Claude Pivi, ministre guinéen en charge de la sécurité personnelle présidentielle (poste qu'il occupait déjà en 2009), a été inculpé⁷⁴ pour meurtres, viols, incendies, pillages, destruction d'édifices et complicité.

61. « Législatives en Guinée : 163 bureaux de vote dans 18 pays pour les Guinéens de l'étrangers », *Africa Guinée*, 27 août 2013.

62. « L'UA déploie une mission d'observation de long terme en Guinée », *Guinée-Conakry Info*, 30 août 2013.

63. « 70 observateurs de l'UE pour les élections législatives », *AFP*, 1er septembre 2013.

64. « Les Nations unies au secours », *BBC Afrique*, 17 septembre 2013.

65. « Plus de 5 000 observateurs électoraux prendront part au vote 24 septembre », *Xinhua*, 22 septembre 2013.

66. « L'opposition accuse Condé d'avoir tripatouillé les listes électorales », *Koaci*, 8 septembre 2013 & « Une réunion d'urgence pour préserver le processus électoral », *RFI*, 17 septembre 2013.

67. « Le report in extremis des législatives lève le blocage », *Jeune Afrique*, 22 septembre 2013.

68. « Heurts entre les deux camps politiques à Conakry », *Le Monde*, 23 septembre 2013.

69. « Chasse à l'homme ce lundi, un gendarme tué à Conakry », *Afrik*, 23 septembre 2013.

70. « Les élections législatives "acceptables" pour les observateurs de la CEDEAO », *French Daily People*, 30 septembre 2013.

71. « Les électeurs se sont massivement déplacés pour les législatives », *Grioo*, 29 septembre 2013.

72. « Les résultats des législatives attendus dans la crainte », *Jeune Afrique*, 29 septembre 2013.

73. « Accusations contre des hauts responsables relatives au massacre de 2009 », *Human Rights Watch*, 3 juillet 2013.

74. À cette date, au moins 157 Guinéens trouvaient la mort à l'occasion d'un rassemblement de l'opposition au régime de Moussa Dadis Camara.

Par ailleurs, la FIDH et son antenne guinéenne l'OGDH, ont annoncé, fin juillet, l'inculpation du commandant Aboubacar Sidiki Camara, ancien chef de la garde présidentielle, pour sa responsabilité présumée concernant des faits de torture commis à Conakry en octobre 2010. « La justice joue enfin son rôle et place les auteurs présumés face aux conséquences de leurs actes. Il faut désormais que la justice s'applique à l'ensemble des auteurs de violations des droits de l'Homme en Guinée [...]. La Justice a été saisie, il faut qu'elle aille jusqu'au bout » a déclaré Thierno Sow, président de l'OGDH⁷⁵.

3. Tensions intercommunautaires

Ce semestre aura été marqué par une recrudescence des violences intercommunautaires, principalement dans la région de Nzérékoré dans l'extrême sud-est du pays. Ces violences sont le fait d'affrontements entre autochtones guerzés et allogènes oniakés d'origine mandingue. Elles ont fait des dizaines de morts et de nombreux blessés⁷⁶.

Pour tenter d'endiguer ces violences, les populations de la région de Nzérékoré ont entrepris de sceller des pactes de « non-agression » en vue de « chasser à jamais le spectre de la guerre tribale de cette zone »⁷⁷. Le gouvernement central, par la voix de son ministre de la Justice, a également annoncé l'ouverture d'une information judiciaire sur ces violences interethniques⁷⁸.

D. Mali

Rappel. Si l'opération Serval a permis de chasser les groupes armés du nord du Mali, la MISMA n'est toutefois pas parvenue à stabiliser le territoire. La ville de Kidal, toujours occupée par le MNLA et hors de contrôle de Bamako, a finalement fait l'objet d'un accord entre le MNLA et le gouvernement de transition le 18 juin. L'accord de Ouagadougou portait également sur la résolution du conflit avec le nord du pays pour l'après élection présidentielle du 28 juillet.

1. Élection présidentielle : Ibrahim Boubacar Keïta grand vainqueur

a. Deux scrutins sans incident

En dépit des menaces du MUJAO, les deux tours de l'élection présidentielle se sont déroulés sans incidents⁷⁹ ni fraude électorale, selon les observateurs⁸⁰. Le chef de la mission d'observation de l'UE, Louis Michel, a salué « une mobilisation particulièrement importante de la population, autour de 50% » alors que les derniers scrutins présidentiels n'avaient jamais dépassé les 40%. Cependant, dans les trois régions du Nord, les habitants ont largement ignoré les bureaux de vote⁸¹. Le 31 juillet, l'administration territoriale dévoilait les résultats du premier tour : Ibrahim Boubacar Keïta, dit IBK, arrivait en tête avec 39,2% des voix devant Soumaïla Cissé (19,4%)⁸², ouvrant la voie à un second tour.

75. « Inculpation de l'ancien chef de la garde présidentielle dans l'affaire des tortures de 2010 », *Star Africa*, 1er août 2013.

76. « Plus de 50 morts dans des violences inter-ethniques », *Le Monde*, 17 juillet 2013.

77. « Des pactes de non-agression signés entre les populations de la région forestière », *Afriqinfos*, 24 juillet 2013.

78. « Ouverture d'une information judiciaire sur les récentes violences interethniques », *Jeune Afrique*, 25 juillet 2013.

79. « Mali : Ibrahim Boubacar Keïta serait en tête de la présidentielle », *Le Monde*, 28 juillet 2013.

80. « Mali/présidentielle : pas de détection sérieuse de fraude, déclare la CEDEAO », *Cri Online*, 30 juillet 2013.

81. Voir « Mali : une élection présidentielle attendue... et réussie ! », par Bérangère Rouppert, *GRIP*, 29 juillet 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/946>

82. « Ex-prime minister Keita holds wide lead in Mali vote », *Thomson Reuters Foundation*, 30 juillet 2013.

Dramane Dembélé, arrivé troisième, a choisi – contre l'avis de son parti, l'Adema, le parti du président par intérim Dioncounda Traoré – de rallier IBK⁸³. De son côté, Cissé tentait d'organiser un front « tout sauf IBK »⁸⁴ en rassemblant les 25 candidats restants⁸⁵. Du scrutin du 11 août, IBK est sorti grand vainqueur, en recueillant 77,6% des voix⁸⁶. Dès le lendemain, Cissé reconnaissait sa défaite, avant même la publication officielle des résultats, et félicitait le nouveau président du Mali⁸⁷.

b. Nomination d'un gouvernement

Après l'investiture officielle d'IBK, le 4 septembre, la nomination du gouvernement a été quasi-immédiate⁸⁸. Ainsi, le 6 septembre, IBK nommait Oumar Tatam Ly (un ancien conseiller spécial du gouverneur de la BCEAO) en tant que Premier ministre. Deux jours après, celui-ci formait déjà son gouvernement : gouvernement de réconciliation⁸⁹ pour certains et gouvernement « déjà vu »⁹⁰ pour d'autres. Ce premier gouvernement, composé de 34 ministres et ministres délégués, comprend 4 femmes, 6 membres du précédent gouvernement⁹¹, mais également des personnalités en poste dans des organisations internationales avant leur nomination⁹². Nouveauté, un ministère de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord a été créé et confié à Cheick Oumar Diarra, diplomate et ancien ambassadeur aux États-Unis.

L'opposition malienne s'est alors rapidement mobilisée⁹³, critiquant, par exemple, la présence au sein du gouvernement de plusieurs cadres du gouvernement de transition et se plaçant en alternative pour les élections législatives qui devraient se tenir le 24 novembre prochain⁹⁴.

La priorité affichée du président et du gouvernement est celle de la réconciliation nationale. L'ONG HRW a par ailleurs immédiatement appelé le nouveau gouvernement à « prendre des mesures concrètes pour renforcer la primauté du droit, poursuivre en justice les auteurs d'atteintes aux droits humains et lutter contre la corruption endémique⁹⁵. »

2. MNLA et gouvernement : un dialogue en pointillé

a. Un semestre d'hésitation

L'accord de Ouagadougou a permis à l'armée malienne d'entrer dans Kidal, pour la première fois depuis le début de la rébellion touarègue de janvier 2012⁹⁶.

83. « Le parti de Dioncounda appelle à voter pour Soumaïla Cissé, Dembélé lui pour IBK », *Koaci*, 3 août 2013.

84. « Ralliement surprise d'un candidat au favori IBK », *Le Nouvel Observateur*, 3 août 2013.

85. 28 candidatures sur 36 avaient été retenues par la Cour constitutionnelle pour l'élection présidentielle. « 28 candidats maintenus pour l'élection présidentielle du 28 juillet », *Afriquinfos*, 3 juillet 2013

86. « Mali : score écrasant de 77,6% pour le nouveau président IB Keïta », *Le Point*, 15 août 2013.

87. « Keïta remporte la présidentielle, Cissé s'incline », *Nouvel Observateur*, 13 août 2013.

88. « Ibrahim Boubacar Keïta officiellement président ce mercredi », *RFI*, 4 septembre 2013.

89. « Un gouvernement d'ouverture pour une promesse de réconciliation », *RFI*, 9 septembre 2013.

90. « Nouveau gouvernement : Une impression de déjà vu », *L'Infodrome*, 10 septembre 2013.

91. « Le nouveau gouvernement ne fait pas l'unanimité », *AFP*, 10 septembre 2013.

92. « Un ministère sera chargé de la Réconciliation », *Ma Presse*, 8 septembre 2013.

93. « L'opposition se met en place », *Sahel Intelligence*, 12 septembre 2013.

94. « La date du 27 octobre prochain proposée pour la tenue du 1^{er} tour des élections législatives », *Cril Online*, 22 août 2013.

95. « Le nouveau gouvernement à la croisée des chemins », *Human Rights Watch*, 3 septembre 2013.

96. « L'armée entre à Kidal trois semaines avant la présidentielle », *Le Parisien*, 5 juillet 2013.

Les tensions sont malgré tout restées fortes au cours du trimestre et on ne recense pas moins d'une dizaine d'actes de violence : qu'il s'agisse de manifestations contre l'armée malienne, d'accrochages entre l'armée malienne et les Touaregs, d'enlèvements de responsables électoraux ou encore de blessés et morts⁹⁷.

En parallèle, le MNLA dénonce le non-respect de l'accord préliminaire signé à Ouagadougou le 18 juin dernier⁹⁸, reprochant notamment à Bamako ne pas avoir libéré les prisonniers de son camp dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu⁹⁹. Face à ces violences, le président par intérim Dioncounda Traoré, a, contrairement à ce qu'il avait annoncé dans un premier temps, autorisé le retrait des mandats d'arrêt contre les rebelles¹⁰⁰. Les tensions sont de ce fait demeurées vives malgré une reprise du dialogue entre le MNLA et le nouveau gouvernement. Depuis l'élection présidentielle, le MNLA se dit prêt à la reprise des négociations¹⁰¹, mais il veut négocier un statut d'autonomie avec les autorités, comme l'a déclaré Moussa Ag Assarid (représentant du MNLA en Europe)¹⁰² et la libération des prisonniers¹⁰³. Ces tentatives de dialogue restent entachées de tensions, à l'exemple, mi-septembre d'un accrochage entre l'armée malienne et le MNLA, près de la frontière avec la Mauritanie¹⁰⁴.

b. Vers un dialogue et une réconciliation ?

En septembre, après la création du gouvernement, une nouvelle phase dans la tentative de dialogue pour une réconciliation nationale a semblé s'enclencher¹⁰⁵. En effet, le ministre de la réconciliation s'est rendu à Tunis à un colloque portant sur les causes et interconnexions des violences dans la région du Sahel¹⁰⁶. Enfin, le 17 septembre, les groupes armés du Nord (MNLA, HCUA, CM-FPR, MAA) ont signé une déclaration conjointe, ouvrant la voie au dialogue avec le gouvernement. Ils y promettent de « mettre en commun leurs efforts » pour résoudre la crise et créent une cellule de contact afin de dégager des positions communes, avant d'entamer les négociations avec l'État malien¹⁰⁷.

Cependant, fin septembre, ces engagements ne se sont pas concrétisés. En effet, le MNLA, le HCUA et le MAA ont annoncé dans un communiqué commun suspendre leurs négociations avec le gouvernement malien¹⁰⁸. La fin septembre a également été marquée par la reprise de violences à Kidal, mais aussi à Tombouctou, où deux civils ont été tués dans une attaque suicide visant un camp de l'armée

97. « Deux blessés graves à Kidal, évacués sur Gao », *Malijet*, 9 juillet 2013 & « Accrochages entre l'armée malienne et des Touaregs », *RFI*, 11 septembre 2013.

98. Voir « Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest », *GRIP*, 12 juillet 2013, <http://www.grip.org/fr/node/938>

99. « Le MNLA veut le respect des accords », *BBC News*, 11 juillet 2013.

100. « Nouvelle reculade des autorités maliennes : quand Dioncounda annule les mandats d'arrêts contre les chefs du MNLA et d'Aneçardine », *Malijet*, 23 juillet 2013.

101. « Les rebelles touareg s'apprêtent à négocier avec Bamako », *AFP*, 29 juillet 2013.

102. « Le MNLA veut négocier un statut d'autonomie avec Bamako », *Le Parisien*, 3 août 2013

103. « Le MNLA appelle à libération de ses partisans et au respect de l'accord de Ouagadougou », *Koaci*, 11 septembre 2013.

104. « Regain de tension dans le septentrion malien », *Journal du Mali*, 13 septembre 2013.

105. « Nord du Mali : un fragile dialogue semble s'amorcer », *RFI*, 17 septembre 2013.

106. « Sortie de crise au Mali et paix définitive dans le Sahel : Une rencontre de haut niveau à Tunis », *Mali Actu*, 10 septembre 2013.

107. « Accord inédit entre les groupes armés du Nord », *RFI*, 18 septembre 2013.

108. « Suspension des négociations sur le statut de l'Azawad », *Sahel Intelligence*, 27 septembre 2013.

3. MINUSMA & EUTM¹⁰⁹

Le 1^{er} juillet, la MISMA a effectivement passé le relais à la MINUSMA¹¹⁰, qui devra compter à terme 12 600 hommes, militaires, policiers et civils. Sa première mission était de superviser le cantonnement des combattants du MNLA dans la ville de Kidal (toujours en cours), la première phase du désarmement des groupes armés¹¹¹. Fin septembre, des tensions sont apparues au sein des rangs de la MINUSMA, alors que 167 soldats tchadiens ont quitté leur base de Tessalit, puis le Mali, pour réclamer le paiement de leurs arriérés de soldes et de meilleures conditions¹¹².

En parallèle de la mission onusienne, l'UE a continué sa mission d'entraînement des troupes maliennes (EUTM). Durant le trimestre, plusieurs formations se sont ainsi tenues : une formation en renseignement tactique au sein d'un service de renseignement¹¹³ ; une formation donnée par des parachutistes espagnols¹¹⁴.

Enfin, la mission française Serval commence à se désengager, notamment dans la région du nord du pays¹¹⁵. Cependant, le ministre de la Défense et des Anciens combattants, Soumeylou Boubèye Maïga, a annoncé la signature d'un accord de coopération militaire entre le Mali et la France.

4. Situation humanitaire

Les résultats préliminaires d'une enquête d'OCHA sur la sécurité alimentaire dans le nord du Mali indiquent « une nette détérioration de la situation depuis l'an dernier.

Une grande partie de la population des régions de Gao, Tombouctou et de certains cercles de Mopti sont actuellement modérément ou sévèrement touchées par l'insécurité alimentaire¹¹⁶. » Cette situation est d'autant plus sévère que la pression alimentaire augmente, car à mesure que la situation se stabilise, les Maliens quittent progressivement le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger voisins où ils avaient trouvé refuge¹¹⁷.

E. Niger

Rappel. Le Niger a connu une insécurité grandissante au cours du deuxième trimestre, notamment en raison d'attentats et de violences revendiquées par le MUJAO. Par ailleurs, le pays fait face à une insécurité alimentaire touchant environ 800 000 personnes.

1. Montée des violences et des trafics

Les attentats meurtriers de la prison de Niamey, d'Arlit et d'Agadez perpétrés au mois de mai dernier ont été revendiqués le 8 juillet par les combattants de Bellawar (partisans de Mokhtar Belmoktar, ancien leader d'AQMI et actuel dirigeant du groupe dissident « Les signataires par le sang »)¹¹⁸.

109. Voir : « EUTM Mali : Une mission déployée dans l'urgence dans un contexte de conflit ouvert », par Bélangère Rouppert, *GRIP*, 19 avril 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/870>

110. « Une mission des Nations unies au Mali à l'été 2013 », *GRIP*, 26 avril 2013 : <http://www.grip.org/fr/node/884>

111. « Au Mali, la Minusma prend le relais pour la stabilisation du pays », *RFI*, 1er juillet 2013.

112. « Les 150 soldats tchadiens déserteurs réunis dans la zone de Gao », *RFI*, 18 septembre 2013.

113. « Armée : formation au renseignement militaire », *Mali Actualité*, 9 juillet 2013.

114. « L'Espagne va relayer la France dans la protection des instructeurs », *Agence Presse Africaine*, 11 juillet 2013.

115. « Serval se désengage peu à peu du Nord », *Lignes de défense*, 13 septembre 2013.

116. « Urgence complexe Rapport de situation », n°39, *OCHA*, 26 août 2013.

117. « Le retour progressif des réfugiés maliens dans leur pays », *Fasozine*, 30 juillet 2013.

118. « Les combattants de Bellawar revendiquent les attaques de la prison de Niamey, d'Arlit et d'Agades », *Afriquinfos*, 9 juillet 2013.

Concernant les attaques d'Arlit sur le site d'AREVA¹¹⁹, l'entreprise française a annoncé, dans un communiqué daté du 7 août, la reprise complète de sa production d'uranium¹²⁰. Par ailleurs, François Hollande confirmait, fin juillet, que les familles des otages français d'AREVA enlevés en 2010 avaient reçu des preuves de vie¹²¹. D'autres preuves, en vidéo, sont parvenues en France fin septembre¹²².

Par ailleurs, de violents affrontements ont éclaté entre l'armée et des narcotrafiquants dans la région du Ténéré, près des frontières algériennes et libyennes¹²³. « Ce n'est pas la première fois depuis la fin de la crise libyenne que des accrochages sont signalés dans cette région, un corridor obligé qu'empruntent à leurs risques et périls trafiquants et groupes armés en direction du sud de la Libye ou dans le sens inverse, vers le Niger et le Mali¹²⁴ ». En outre, au moins une affaire de trafic d'enfants nigériens en direction du Nigeria a été révélée¹²⁵ ce semestre. En 2009, les États-Unis avait d'ailleurs établi une liste noire sur le trafic d'êtres humains, dans laquelle, le Niger pointait en tête¹²⁶.

Enfin, les violences frontalières ont continué. « Le Niger [...] doit en plus faire face à la menace des insurgés de Boko Haram au Nigeria dans le sud, et à celle de milices dans le nord soupçonnées d'agir dans le sud de la Libye¹²⁷ ».

2. Un gouvernement d' « union nationale »

Sur fond d'insécurité et face à une contestation sociale grandissante (s'agissant notamment de la flambée des produits de première nécessité et des denrées alimentaires)¹²⁸, le président, Mahamadou Issoufou, a décidé de former un gouvernement d' « union nationale », après de longues tractations entre les leaders politiques du parti du Président, le PNDS-Tarayya, et le principal parti de l'opposition, le MNSD, et l'avis positif de la Cour constitutionnelle¹²⁹. Dans ce nouveau gouvernement, l'actuel Premier ministre touareg, Birgit Rafini, conserve son poste. La nouvelle équipe d'une trentaine de membres est surtout caractérisée par l'entrée de personnalités du MNSD et de la formation de Mamadou Tanja, l'ex-chef d'État renversé en 2010 après 10 ans de pouvoir¹³⁰.

119. Le contrat décennal entre l'État du Niger et Areva s'achève fin 2013. Pour qu'il soit reconduit, le ministre nigérien des Mines, Omar Tchiana, demande à Areva d'investir, notamment dans les infrastructures routières dans la région du Nord-Niger. « Le Niger va lancer un audit des mines exploitées par Areva », *RFI*, 24 septembre 2013.

120. « Areva reprend sa production d'uranium à Arlit au Niger », *L'Express*, 7 août 2013.

121. « Les preuves de vie des otages enlevés au Niger en 2010 sont des lettres et 'pas des vidéos' », *RFI*, 25 juillet 2013.

122. « AQMI diffuse une vidéo des quatre otages français d'Areva », *France Info*, 17 septembre 2013.

123. « Le Niger en lutte contre les contrebandiers du Sahara », *IciLome*, 14 septembre 2013.

124. « Combats entre l'armée et des narcotrafiquants dans le Ténéré », *Malijet*, 6 septembre 2013.

125. « Le trafic d'enfants, l'autre plaie du Niger », *Slate Afrique*, 10 juillet 2013.

126. « Trafficking in Persons Report 2009 », *U.S. Department of State – Diplomacy in action* : <http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2009/index.htm>

127. « Après le Mali, le Niger peine à sécuriser ses frontières », *Irin News*, 15 septembre 2013.

128. « Flambée des prix des produits de premières nécessité à quelques jours du Ramadan », *Afrik*, 1er juillet 2013.

129. « Le président Issoufou cherche à former un gouvernement d'union nationale », *French Daily People*, 30 juillet 2013.

130. « Formation d'un nouveau gouvernement de 'large ouverture' », *AFP*, 13 août 2013.

Cependant, alors que les députés de l'opposition soutiennent la constitution de ce gouvernement¹³¹, le principal allié du pouvoir, le Moden, a décidé de se retirer du gouvernement, car il s'y estime sous-représenté.

Le 26 août, un second remaniement a eu lieu, qui selon le Secrétaire général du gouvernement, Gandou Zakara, a trois objectifs : « reconfigurer certains ministères, pourvoir certains ministères qui n'avaient pas de titulaires après le départ des ministres du Moden, et augmenter de manière substantielle le nombre de femmes dans le gouvernement¹³². » Néanmoins, le Moden refuse toujours de participer à ce gouvernement, s'inscrivant ainsi ouvertement dans la bataille pour la présidentielle de 2016¹³³.

3. Situation humanitaire inquiétante

La situation humanitaire, en raison des nombreux réfugiés fuyant le Nigeria, reste très préoccupante. Le CICR¹³⁴ et OCHA indiquaient dans leur rapport que : « La détérioration de la sécurité au Nord du Nigeria dans les états frontaliers du Niger, causée par les affrontements entre la secte Boko Haram et l'armée nigériane, a provoqué plusieurs vagues de mouvements de population vers la région de Diffa (Niger)¹³⁵ ». Les violences à l'intérieur du pays, les risques de propagation des conflits malien et nigérian au Niger, couplées à l'afflux de réfugiés font du Niger « un autre maillon faible dans le Sahel », qui « comme dans le reste de la bande sahélo-saharienne, n'échappe pas à la suspicion d'infiltration des institutions politiques et sécuritaires par des réseaux criminels transnationaux. La plus grande menace se situe là, entre profonde détresse socioéconomique des populations et insuffisante consolidation démocratique¹³⁶ ».

F. Sénégal

Rappel. Karim Wade, fils et ex-ministre de l'ancien président, Abdoulaye Wade, a été inculpé le 17 avril pour enrichissement illicite. Cette arrestation avait exacerbé les tensions déjà existantes entre l'APR et le PDS. Malgré un dialogue amorcé, la situation en Casamance restait instable.

1. Suite de la traque aux enrichissements illicites

La CREI a confirmé « toutes les accusations contenues dans la mise en demeure de la Cour de répression de l'enrichissement illicite » contre Karim Wade¹³⁷. De son côté, la Cour de justice de la CEDEAO s'est déclarée incompétente vis-à-vis de la demande de libération introduite par ses avocats, validant ainsi son emprisonnement à la prison de Bebeus (au sud de Dakar)¹³⁸. Par ailleurs, de nouveaux faits d'enrichissement illicite dans l'affaire Wade ont été révélés mi-septembre.

131. « Des députés de l'opposition soutiennent la constitution d'un gouvernement d'union nationale », *Afriqinfos*, 13 août 2013.

132. « Remaniement technique du gouvernement », *French Daily People*, 28 août 2013.

133. « Hama défie déjà Issoufou pour 2016 », *La Lettre du Continent*, 4 septembre 2013.

134. « People in north-east suffer effects of violence », Bulletin No. 01/2013, *ICRC*, 23 août 2013.

135. « Aperçu humanitaire sur les mouvements de population à Diffa », *OCHA*, 12 juillet 2013.

136. « Un autre maillon faible dans le Sahel ? », *International Crisis Group*, 19 septembre 2013.

137. « Toutes les accusations contre Karim Wade confirmées », *Leral*, 9 juillet 2013.

138. « La CEDEAO valide l'emprisonnement de Karim Wade », *Koaci*, 20 juillet 2013.

2. Un remaniement ministériel face à une grogne grandissante

Ce semestre a été marqué par une grogne sociale croissante et des citoyens « déçus par la lenteur des réformes socio-économiques »¹³⁹, notamment visible dans l'enquête d'Afrobaromètre indiquant que « les Sénégalais sont loin d'être satisfaits du président Sall¹⁴⁰. »

Par ailleurs, le président a dû faire face à la possible implication de son Premier ministre, Abdoul Mbaye, dans l'affaire Hissène Habré (voir ci-dessous). En effet, a été cité à de nombreuses reprises dans cette affaire, concernant l'époque où il était patron de la Banque internationale de l'Afrique occidentale (BIAO)¹⁴¹.

En réponse aux fortes demandes sociales et à ces accusations contre son Premier ministre, le Président Sall a donc décidé de nommer Aminata Touré comme nouvelle chef du gouvernement. Mme Touré a formé une équipe de 32 membres au total¹⁴² : 8 personnes de l'ancien gouvernement n'ont pas été reconduites, 9 font leur entrée dans la nouvelle équipe, où le parti présidentiel, APR, renforce sa présence. Deux nominations ont retenu l'attention : celle de Sidiki Kaba, figure des droits de l'Homme, nommé au ministère de la Justice (ancienne position de Mme Touré)¹⁴³ ; et celle d'Abdoulaye Daouda Diallo au ministère de l'Intérieur, qui fait débat alors qu'il est également responsable du parti présidentiel¹⁴⁴.

3. Un État de corruption et de trafics

L'ONG *Transparency international* a publié son rapport¹⁴⁵, suite à une enquête menée sur la corruption entre septembre 2012 et mars 2013. Il en est ressorti que les corps de la police et la justice restent les secteurs où la corruption semble être érigée en règle.

En outre, 61% des personnes interrogées au Sénégal ont estimé que le taux de la corruption a connu une hausse vertigineuse sur les 12 derniers mois. L'ONG souligne néanmoins les tentatives du gouvernement sénégalais pour enrayer la corruption et cite notamment : la loi portant sur le Code de transparence ; la création de l'Office national contre la fraude et la corruption ; et la réactivation de la Cour de répression de l'enrichissement illicite¹⁴⁶.

D'ailleurs, le Président sénégalais a déclaré fin août : « qu'il n'y aura aucune dérogation aux règles relatives au contrôle de la gestion des affaires publiques ». Il a également laissé entendre qu'une loi sur la sécurité financière et la protection du patrimoine pourrait bientôt voir le jour au Sénégal¹⁴⁷. Cependant, une affaire est venue entacher le gouvernement au mois de juillet¹⁴⁸. Le directeur général de la police nationale (et ex-chef de la commission anti-drogue du pays), Abdoulaye Niang, a été arrêté pour trafic de stupéfiants. Suite à cette mise en examen, il a été limogé¹⁴⁹ et remplacé par Anna Semou Faye¹⁵⁰.

139. « Un nouveau gouvernement pour faire face à la grogne sociale », *AFP*, 3 septembre 2013.

140. « Les Sénégalais pas du tout satisfaits de la gestion de Macky Sall », *Senego*, 11 juillet 2013.

141. « Affaire Habré : Abdoul Mbaye sera-t-il rattrapé par l'histoire ? », *Rewmi*, 1er juillet 2013.

142. « Un gouvernement très politique, pour un nouveau souffle économique », *RFI*, 3 septembre 2013.

143. « Sidiki Kaba, une figure des droits de l'homme au ministère de la Justice », *RFI*, 3 septembre 2013.

144. « Abdoulaye Daouda Diallo au ministère de l'Intérieur, une nomination polémique », *RFI*, 7 septembre 2013.

145. « Daily corruption news », *Transparency international*, 9 juillet 2013.

146. « Un rapport sur la corruption accable la justice et la police », *Afrik*, 10 juillet 2013.

147. « Macky Sall écarte toute dérogation au contrôle de la gestion des affaires publiques », *Le Soleil*, 21 août 2013.

148. « L'ex-chef de la police anti-drogue accusé de trafic de stupéfiants », *RFI*, 17 juillet 2013.

149. « Le chef de la police limogé pour être présenté devant la justice », *Romandie*, 25 juillet 2013.

150. « Anna Semou Faye, une femme de poigne à la tête de la police nationale », *RFI*, 27 juillet 2013.

4. Conflit en Casamance

Même si la situation reste instable en Casamance, des signes encourageants de reprise du dialogue ont marqué ce semestre. Tout d'abord, les neuf démineurs de la société sud-africaine Mechem, enlevés par le MFDC, ont recouvré la liberté le 12 juillet dernier après 70 jours de captivité¹⁵¹. Ensuite, les autorités bissau-guinéennes ont affirmées être déterminées à collaborer avec celles du Sénégal pour un « retour définitif de la paix en Casamance »¹⁵². Enfin, la décision par le Président gambien, Yahya Jammeh, de gracier trois prisonniers sénégalais semble encourager la reprise des discussions entre les deux États.

5. Affaire Habré : l'ancien président inculpé pour « crimes contre l'humanité »

L'ancien président tchadien, Hissène Habré, a été arrêté le 30 juin dernier à Dakar où il vivait en exil depuis 22 ans¹⁵³. Quelques jours après son arrestation, la justice sénégalaise l'a officiellement inculpé pour « crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture »¹⁵⁴ et a décidé de son maintien en détention dans l'attente de son procès¹⁵⁵. Les victimes présumées de l'ex-président ont porté plainte contre lui¹⁵⁶ et 1015 d'entre elles se sont constituées parties civiles¹⁵⁷.

Dans le cadre de cette mise en examen, deux personnalités ont été arrêtés dans la capitale tchadienne : Saleh Younous et Mbaikoubou Nestor, deux anciens directeurs de la police politique du régime Habré¹⁵⁸.

L'ancien ministre de la Défense, Idriss Déby, a également été mis en cause par l'ex-président de la Commission d'enquête sur les crimes au Tchad. Par ailleurs, le gouvernement de Ndjamena exige que toutes les banques sénégalaises qui ont accueilli l'argent de l'ancien chef d'État, rendent des comptes. Le ministre tchadien de la Justice parle de blanchiment d'argent et évoque un montant de 30 millions d'euros

Il annonce que le Président Déby souhaiterait que cette somme serve à indemniser les familles de victimes d'H. Habré¹⁵⁹. Le président tchadien actuel annonce également être prêt à témoigner dans cette affaire¹⁶⁰.

Début septembre, la première phase de l'instruction qui s'était déroulée dans la capitale tchadienne a pris fin : durant deux semaines, des juges des Chambres africaines extraordinaires de Dakar ont enquêté sur les exactions imputées à l'ancien chef d'État.

151. « Libération des démineurs enlevés par des rebelles en Casamance », *Afriqinfos*, 12 juillet 2013.

152. « Bissau déterminé à travailler main dans la main avec Dakar pour un retour définitif de la paix en Casamance », *Le Soleil*, 14 juillet 2013.

153. « L'ancien président Hissène Habré arrêté à Dakar », *L'Union Presse*, 30 juin 2013.

154. Il échappe cependant à l'inculpation pour « crime de génocide ». Voir « Procès : Habré échappe au crime de génocide », *Senego*, 5 juillet 2013.

155. « Senegal charges ex-Chad leader with crimes against humanity », *Thomson Reuters Foundation*, 2 juillet 2013.

156. « Des victimes présumées d'Hissène Habré portent plainte », *La Presse*, 16 juillet 2013.

157. « 1 015 victimes se constituent parties civiles contre Hissène Habré », *RFI*, 18 juillet 2013.

158. « Trois personnalités du régime Habré arrêtées », *RFI*, 5 juillet 2013.

159. « Affaire Habré : Des banques sénégalaises dans la ligne de mire du gouvernement tchadien », *Dakar Actu*, 9 juillet 2013.

160. « Idris Déby prêt à témoigner dans l'affaire Hissène Habré », *Rewmi*, 17 septembre 2013.

II CRIMINALITÉ ET INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Le trafic de drogue

Rappel. L'ONUDDC publiait son rapport annuel en juin. Celui-ci soulignait une évolution en faveur du trafic maritime. Il stipulait également que l'Afrique de l'Ouest et de l'Est restaient des destinations de transit toujours croissantes et révélait le rôle grandissant de plaque tournante jouée par l'Afrique de l'Ouest. Enfin, le monitoring précédent soulignait la place centrale jouée par la Guinée-Bissau dans le narcotraffic en Afrique de l'Ouest.

1. Trafic de drogue et consommation : toujours en hausse en Afrique de l'Ouest

Le représentant de l'ONUDDC pour l'Afrique de l'Ouest et du centre, Pierre Lapaque, affirme que « le trafic continue dans la zone sahélienne », qui selon lui « est loin d'être la seule route de la drogue en Afrique de l'Ouest, où la consommation de crack, de méthamphétamine et d'héroïne augmente¹⁶¹. » Dans un entretien accordé à *RFI*, il soutient donc que loin de n'être qu'une plaque tournante de la drogue, cette région est devenue elle-même largement consommatrice de drogues, qu'il s'agisse de cocaïne, de méthamphétamine ou d'héroïne. Concernant les pays les plus touchés par le trafic, il précise : « En matière de cocaïne, ce sont généralement la Guinée-Conakry et la Guinée-Bissau qui sont les pays qui doivent faire face à ce défi, mais la cocaïne arrive aussi dans d'autres États, comme le Nigeria, le Bénin, le Togo et le Ghana, notamment par le biais des ports, par les conteneurs, ou via les aéroports. Le Cap-Vert est un pays, du fait de sa géographie, qui fait aussi face à la problématique de la cocaïne, la Mauritanie également bien sûr. [...] En ce qui concerne la méthamphétamine, ce sont les pays du golfe de Guinée qui sont les plus concernés, mais aussi le Mali qui voit apparaître cette drogue de manière significative. Enfin pour l'héroïne ce sont aussi les pays du golfe de Guinée. »

Face à cette croissance du trafic de drogue, la Commission ouest-africaine de la lutte contre les drogues (WACD, organisation créée par la Fondation Koffi Annan fin janvier 2013) entend faire l'état des lieux de la circulation des stupéfiants dans la sous-région. Ainsi, après le Ghana, le Sénégal et la Guinée-Bissau, où des experts de la commission ont effectué des missions, l'équipe de WACD a mené une mission au Mali début septembre¹⁶². Le rapport et les recommandations pour lutter contre le trafic de drogue sont prévus pour début 2014¹⁶³.

2. Mali : création d'un office central des stupéfiants

Parallèlement à cette mission de la WACD, le Mali a décidé de se doter de moyens juridiques pour combattre le trafic international de stupéfiants. Ainsi, le 29 août, le gouvernement malien a adopté un projet d'ordonnance portant modification de la loi n°01-078 du 18 juillet 2001 sur le contrôle des drogues et précurseurs¹⁶⁴. Cette dernière a prévu la création de deux organes : le comité interministériel (créé en 2009) chargé de la coordination de la lutte contre la drogue et l'office central des stupéfiants, chargé de la prévention et de la répression du trafic illicite.

161. « Pierre Lapaque (ONUDDC) : 'L'Afrique de l'Ouest est une zone de transit, de production et de consommation de drogues dures' », *RFI*, 23 juillet 2013.

162. « Afrique de l'Ouest : Vers une croisade contre le trafic des drogues », *MaliJet*, 1er septembre 2013.

163. « Lutte contre les drogues en Afrique de l'ouest : Le WACD joue sa partition », *MaliJet*, 3 septembre 2013.

164. « Le Mali se dote de moyens juridiques nécessaires pour combattre le trafic international de stupéfiants », *Cri Online*, 29 août 2013.

Cependant, cet office n'a été mis en place qu'en 2010, sans toutefois disposer des moyens juridiques nécessaires à son action, en particulier la compétence pour exercer des missions de police judiciaire. Le présent projet de loi vise donc à combler cette lacune¹⁶⁵. Il crée l'office central des stupéfiants et l'investit de manière explicite conformément aux dispositions du code de procédure pénale de pouvoirs de police judiciaire dans la lutte contre le trafic illicite de drogue, de précurseurs, de stupéfiants et de substances psychotropes¹⁶⁶.

B. La piraterie dans le Golfe de Guinée

Rappel. Le rapport annuel du BMI sur la piraterie stipulait, pour la première fois, que le nombre d'actes de piraterie recensés au large des côtes d'Afrique de l'Ouest dépassait ceux commis dans le golfe d'Aden. Les 24 et 25 juin se tenait le premier sommet consacré à la sécurité maritime, lequel réunissait les chefs d'États des pays membres de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGC, en vue d'amorcer un plan interrégional de lutte contre la piraterie.

1. État des lieux de la piraterie

Le décompte des attaques de pirates dans le golfe de Guinée¹⁶⁷, ce semestre, n'a fait que confirmer les chiffres du rapport annuel du BMI¹⁶⁸. En effet, rien qu'entre le 5 et le 19 juillet, l'office de l'intelligence navale américaine a recensé huit abordages dans le golfe de Guinée. En outre, il semblerait que les pirates étendent leur zone d'action de plus en plus au Sud¹⁶⁹. Le 15 juillet, c'est au large de Port Gentil, au Gabon, qu'un cargo a été pris d'assaut. Les pirates ont réussi à monter à bord du pétrolier et maîtriser les 24 marins d'origine indienne¹⁷⁰. « C'est la première attaque d'une telle gravité au large du Gabon » pointent les autorités, et « cela confirme que le golfe de Guinée est devenu le terrain de prédilection des pirates.¹⁷¹ » Face à cette augmentation des actes de piraterie, le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé les États du golfe de Guinée à adopter une approche régionale¹⁷² pour combattre ces menaces.

2. Initiatives régionales et internationales

Face à cette criminalité maritime, les pays d'Afrique de l'Ouest, sous la forme de l'OMAO, se sont réunis le 2 juillet dernier au Congo Brazzaville, en vue de la mise en place d'un code maritime devant permettre de lutter de manière efficace contre la piraterie et d'autres actes illicites en mer dans la région¹⁷³. « Le Code maritime devra être un instrument majeur au service de tous les groupements socio-professionnels mais aussi, il devra prendre en compte les intérêts de chacun des États composant la sous-région, c'est-à-dire, les États côtiers, les États du port, les États du pavillon, les États insulaires et aussi, les États ne possédant pas de façade maritime », insistait Alain Michel Luvambano, secrétaire général de l'OMAO.

165. « Conseil des ministres : le Mali se dote d'une Office central des stupéfiants », *News Bamako*, 30 août 2013.

166. « Lutte contre le trafic international de stupéfiants : le Mali se dote d'un Office central des stupéfiants », *Le Bamakoi*, 30 août 2013.

167. « Piracy spotlight to remain fixed on West Africa », *Energy Global*, 14 août 2013.

168. « The human cost of maritime piracy 2012 », *International Maritime Bureau*, 18 juin 2013.

169. « Augmentation du nombre d'attaques pirates dans le golfe de Guinée », *Agence Ecofin*, 30 juillet 2013.

170. « Piraterie maritime : un bateau détourné dans le Golfe de Guinée », *RFI*, 18 juillet 2013.

171. « Piraterie maritime : un bateau détourné dans le Golfe de Guinée », *Press Afrique*, 18 juillet 2013.

172. Voir « Insécurité maritime dans le golfe de Guinée : vers une stratégie régionale intégrée ? », par Michel Luntumbue, 31 décembre 2012 : <http://www.grip.org/fr/node/778>

173. « Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre veulent se doter d'un code maritime commun », *Afriqinfos*, 6 juillet 2013.

Fin août, l'UE a déclaré son intention de déployer plus d'efforts pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Le vice-amiral Jurgen Ehle prévoit la définition du plan européen d'ici fin octobre. La mission de l'UE se focalisera sur la coordination des armées de la région et sur la formation (sans envoi de navires de guerre, contrairement à la mission de l'UE dans le golfe d'Aden)¹⁷⁴. Enfin, l'UE a procédé au lancement officiel du projet CRIMGO de lutte contre les actes de piraterie et de vols à main armée, commis en mer dans le golfe de Guinée. D'une durée de trois ans, ce projet doté d'un budget de 4,5 millions d'euros, vise à renforcer quatre aspects de la gouvernance maritime au niveau régional : par la formation maritime, le partage d'informations maritimes, la coopération entre les institutions chargées de l'application de la loi et la coopération opérationnelle¹⁷⁵.

Le Sénégal et la Mauritanie ont décidé de mener des actions communes pour lutter contre la piraterie, à l'instar de patrouilles fluviales conjointes¹⁷⁶. Fin septembre, le ministre des Transports de Côte d'Ivoire, Gaoussou Touré, a déclaré vouloir se doter d'un « document juridique contraignant » pour assurer la sécurité de ses côtes maritimes et lutter contre la piraterie¹⁷⁷.

Enfin, à la mi-septembre était organisée à Oran (Algérie), la 22^{ème} Conférence régionale africaine d'Interpol, dont les thèmes principaux ciblaient les trafics de drogue et d'armes, la piraterie maritime et le terrorisme¹⁷⁸. Les débats ont donné lieu à la validation du plan stratégique d'Interpol pour la région africaine pour la période allant de 2014 à 2016, qui prévoit l'élargissement de l'utilisation du système de communication policière et l'intensification de la coopération entre ses quatre bureaux régionaux, installés respectivement à Abidjan, Harare, Nairobi et Yaoundé. Outre le renforcement de la sécurité aux frontières pour soutenir la lutte antiterroriste dans les pays africains, cette conférence a abouti à deux autres recommandations : l'encouragement de l'enregistrement et du traçage des armes à feu perdues, volées ou ayant fait l'objet d'un trafic ou de contrebande par les bureaux régionaux ; et l'intensification des opérations de lutte contre le trafic transnational de stupéfiants à travers la communication d'informations sur les trafiquants afin de faciliter le démantèlement des réseaux criminels¹⁷⁹.

174. « L'Europe veut mieux lutter contre la piraterie en Afrique de l'Ouest », *AFP*, 29 août 2013.

175. « Piraterie dans le Golfe de Guinée : l'UE répond au fléau avec le projet CRIMGO », *La Nouvelle Tribune*, 20 septembre 2013.

176. « Lutte contre la piraterie et le terrorisme : Le Sénégal et la Mauritanie organisent des patrouilles conjointes », *Rewmi*, 8 juillet 2013.

177. « Côte d'Ivoire : Vers l'adoption d'un cadre juridique 'contraignant' pour combattre la piraterie maritime », *Afriquinfos*, 28 septembre 2013.

178. « 22e conférence régionale africaine d'Interpol à Oran : Des recommandations majeures », *DK News*, 16 septembre 2013.

179. « Le renforcement des capacités au niveau national est essentiel pour accroître la sécurité, selon la Conférence régional africaine d'INTERPOL », *Interpol*, 12 septembre 2013.

C. Initiatives de coopération internationales, régionales et bilatérales

Date	Lieu	Instance/Pays	Type d'initiative	Thématique	Décision/suggestions
8 au 12/07/2013	Abidjan, Côte d'Ivoire	300 délégués issus de 32 sections nationales, dont une dizaine de présidents de parlements.	39 ^{ème} session de l'assemblée parlementaire de la francophonie.	Réflexions sur la place des parlementaires dans la construction d'une démocratie	
Fin juin 2013	Dakar, Sénégal	Rencontre entre les 8 États membres de l'UEMOA.	Atelier de 4 jours en vue de mettre en place une stratégie pour le secteur minier et programme triennal 2014-2016.	Gestion minière : une nouvelle réglementation en vue pour l'UEMOA.	
30/07/2013	Ouagadougou, Burkina Faso	Burkina Faso & Côte d'Ivoire.	3 ^{ème} conférence au Sommet – Burkina Faso – République de Côte d'Ivoire.	Processus démocratique et élections présidentielles.	Importance de l'axe Ouagadougou-Abidjan et futures élections présidentielles, toutes deux en 2015.
30/08/2013	Ouagadougou, Burkina Faso	CEDEAO.	Experts financiers de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Mise en place d'un mécanisme pour garantir les investissements au sein de la CEDEAO.	Mise en place d'un mécanisme pour assurer un environnement politique et sécuritaire stable des États membres et renforcer la confiance des investisseurs au sein de l'espace communautaire.
9-10/09/2013	N'Djamena, Tchad	Union Africaine.	Réunion/atelier ministériel.	Paix et sécurité dans la région sahélo-saharienne.	Appel à la mise en place de mécanismes de coopération pour lutter contre les trafics internationaux et les groupes terroristes.
12/09/2013	Abidjan, Côte d'Ivoire	CEDEAO.	Ministres de la Justice.	Pouvoir du Parlement de la CEDEAO.	Examen d'un projet d'Acte proposé par le parlement afin d'accroître ses pouvoirs.
12/09/2013	N'Djamena, Tchad	Union Africaine.	2 ^{ème} réunion ministérielle sur la coopération en matière de sécurité dans la région sahélo-saharienne.	Paix et la sécurité dans la région sahélo-saharienne.	Évaluer les efforts fournis par les États individuellement et collectivement, affiner les analyses du phénomène terroriste.

19/09/2013	Niamey, Niger	CEDEAO.	14 ^{ème} réunion du Comité des chefs de polices de l'Afrique de l'Ouest.	Affermir la lutte contre la criminalité transfrontalière dans la sous-région.	Diagnostic de la situation sécuritaire dans l'espace CEDEAO, coopération policière régionale pour endiguer la criminalité transfrontalière.
25/09/2013	Abidjan, Côte d'Ivoire	Experts en sécurité des pays de l'Afrique de l'Ouest.	Séminaire.	Mise œuvre de la réforme des systèmes de sécurité (RSS) dans l'espace sous-régional.	Renforcer la capacité des services de sécurité intérieure des 15 pays participants à pourvoir à la sécurité de l'État et de ses populations dans le respect de la démocratie.

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

Ce monitoring a été réalisé par **Margaux Vaghi**, chercheuse-stagiaire au GRIP, appuyé par l'équipe de l'axe de recherche «Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique».

Le **Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP)**, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Créé en 1979 par Bernard Adam, qui en a été le directeur jusqu'en 2010, le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité. Il souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr, en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < <http://www.grip.org> >